



**DECISION DU MAIRE
N° 2023-30**

Commune de CREVIN
Département d'Ille-et-Vilaine

**Etudes environnementales
Projet d'extension du cimetière communal**

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, d'un montant maximum de 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

- Article 1 :** La réalisation des études environnementales préalables à l'extension du cimetière communal de CREVIN sont confiées aux bureaux d'étude suivants, pour un montant total de 6 200,00 € HT :
- Analyse du contexte environnemental, technique et réglementaire, confiée au cabinet IAO SENN, sis 29, rue de Chantepie à VERN SUR SEICHE (35770), pour un montant de 3 900,00 € HT ;
 - Etude hydrogéologique, confiée au cabinet SOLER IDE SAS, agence de RENNES, sis 4, rue des Couardières à SAINT JACQUES DE LA LANDE (35136), pour un montant de 2 300,00 € HT.

- Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.
Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 13 décembre 2023

Le Maire,
Daniel GENDROT



Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le **14 DEC. 2023**
ID : 035-213500903-20231213-202330-AU